

Image not found or type unknown



Maison en campagne et pompier

Par **sucrette56**, le **07/08/2013 à 09:05**

bonjour,voila notre terrain se situant dans un petit village en campagne,desservit par un chemin communal(3 m de largeur)sur sa droite,et ayant sur sa gauche et devant celui si du passage pour faire passer les pompiers sans probleme ou il puisse faire manoeuvre etc ,la marie nous a stipuler oralement que sa poserais probleme pour le permis de construire des futurs acquereurs de celui ci!!apres demande de renseignement aupres de pompier cela s'avere pas tout a fais vrai ,votre avis?merci beaucoup

Par **amajuris**, le **07/08/2013 à 09:50**

bjr,rnil faut vous renseigner sur ce que prévoit les règles d'urbanisme dans votre village.rnvous pouvez demander un certificat d'urbanisme opérationnel.rnles réponses verbales ne sont pas suffisantes.rn3 mètres de large pour un accès me semble insuffisant.rncdt

Par **sucrette56**, le **07/08/2013 à 09:55**

merci de votre reponse aussi rapide,nous sommes en train de reunir tout papier pour faire un certificat d'urbanisme operationnel,3m de large pour juste faire passer une voiture n'est ce pas suffisant?vu que les pompier si il doivent venir dans le village ont de la place de partout pour passer?

Par **alterego**, le **07/08/2013 à 10:27**

Bonjour,rnrnVous documenter comme le préconise amatjuris.rnrnUn passage de 3 mètres semble bien juste. rn4 voire 5 mètres paraissent plus logique. C'est ce qu'impose certains plans.rnrnCordialement

Par **sucrette56**, le **07/08/2013 à 11:13**

merci beaucoup de vos reponses cordialement

Par **amajuris**, le **07/08/2013 à 11:48**

vous indiquez " vu que les pompier si il doivent venir dans le village ont de la place de partout pour passer?"rncette place c'est du domaine public ou des propriétés privées ?

Par **sucrette56**, le **08/08/2013 à 09:17**

rebonjour,effectivement si les pompiers doivent venir dans le village ,il y a une tres grande cours devant notre terrain qui est du domaine priver en partie et en partie commune a tout le village avec un acces direct de la grande route qui dessert celui-ci

Par **amajuris**, le **08/08/2013 à 11:25**

bjr,rnmais le propriétaire de la partie privée n'est sans doute pas d'accord pour que les pompiers passent sur son terrain pareil pour le propriétaire du domaine public.rncdt

Par **sucrette56**, le **08/08/2013 à 12:06**

rebonjour les proprietaires de cette partie de cour privee n'ont rien contre le fait que les pompiers passe sur leur partie et le reste de cette cours et terrain appartient a tout le monde c un commun et appartiendra aussi par la suite au futur acquereurs du terrain,c pour cela aussi qu'on ne comprend pas ou se situe le probleme? c vraiment un village en campagne

Par **amajuris**, le **08/08/2013 à 13:48**

demandez aux propriétaires privés de vous accorder un droit de passage sur leur terrain.

Par **sucrette56**, le **09/08/2013** à **09:57**

merci de vos precieux conseils cordialement